

Déclaration UNSA EDUCATION 61 au CDEN du 24 mars 2016.

Madame le Préfet, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA-éducation 61 acte la création de 6 639 postes qui confirme les engagements présidentiels de 54 000 postes sur le quinquennat. De plus, les nouveaux indicateurs de répartition confortent les orientations sociales de la politique d'affectation des moyens. La priorité au primaire est également confirmée avec près de 58% des moyens attribués. Pour l'UNSA, elle doit permettre de rattraper au niveau national le retard pris dans l'accueil des tout-petits et en ce qui concerne le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Le SE-UNSA demande également une vraie politique de relance des RASED, ainsi qu'une attention particulière vers les écoles qui accueillent des enfants à besoins particuliers.

Pour soutenir les écoles rurales, le SE-UNSA 61 est demandeur d'une politique volontariste et cohérente d'aménagement du territoire. Le SE-UNSA renouvelle ici son accord sur les regroupements pédagogiques. Malgré tout, la recherche de regroupements n'est pas un but en soi.

En tout état de cause les projets doivent permettre d'établir un état des lieux partagé, des aménagements et des pistes concertés, une contractualisation sincère et faisant l'objet d'une évaluation fine. Ce n'est qu'à ces conditions que ces réorganisations amélioreront le tissu scolaire de nos territoires.

La construction des RPI a une histoire qu'on ne doit pas fouler du pied. Il est impératif de concilier la nécessité d'évoluer avec leur réalité. Ceux qui se sont constitués, parfois difficilement, après de nombreux compromis et accords, et qui sont parvenus à un fonctionnement qui les satisfait pleinement depuis de longues années ne peuvent pas, du jour au lendemain, ou d'une année à l'autre satisfaire votre demande de transformation et se résoudre au bouleversement. L'UNSA EDUCATION 61 demande donc la plus grande considération pour les efforts qui sont déjà consentis dans bien des cas par les communes du milieu rural et du temps pour réfléchir aux évolutions que leur demande l'institution. En quarante ans les RPI ont constitué une réponse structurante et qualitative à la scolarité des élèves. Certaines situations sont perfectibles mais si vous souhaitez la meilleure proposition possible alliant proximité et qualité de l'offre scolaire et péri-éducative, vous ne pouvez retirer des moyens précisément sur le RPI 59.

Le SE-UNSA 61 demande pourquoi la « Convention Ruralité » n'est pas mise en place dans notre département afin de permettre de maintenir une offre éducative de qualité alors que les perspectives démographiques ne nous sont pas favorables.

Les moyens PMQC « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES » augmenteront de 2 ETP. Tant sur la prise en compte du handicap dans le cadre de la scolarisation des élèves d'Ulis que sur l'accueil des « tout petits » dans le cadre des dispositifs « moins de trois ans », Monsieur le Directeur Académique, il vous faut prendre la mesure de l'enjeu et ne pas placer les Ecoles Publiques de ce département dans une situation de fragilité. L'un des leviers pour inverser la tendance vers les écoles privées est celui des dispositifs « moins de trois ans ». Monsieur le Directeur Acadé-

mique, nous vous appelons à la plus grande vigilance en prenant plus en compte la scolarisation des élèves d'Ulis et celle des « tout-petits ».

Sur le sujet des langues étrangères, le SE-UNSA est pour une offre des langues de qualité et diversifiée, il convient, pour le SE-UNSA, de s'appuyer sur les compétences des enseignants du 1^{er} degré en leur permettant, par le biais d'une formation, d'atteindre le niveau B2. Il nous semble avoir noté le sens du poste supplémentaire du MEN, il est donc plus que temps d'informer les collègues de cette disposition.

Pour ce qui est de la dotation horaire globale des collèges dont nous devons également étudier la ventilation ici, l'UNSA EDUCATION 61 souhaite redire ses attentes quant à la mise en place de la réforme du collège dans de bonnes conditions. Nous avons soutenu la démarche et salué les bonnes intentions car nous partageons cette envie d'un collège plus juste, et de nouvelles pratiques d'enseignement et d'organisation pédagogiques mais nous nous devons d'exprimer notre déception quant aux moyens attribués pour sa mise en place. Certes le nombre d'élèves baisse mais la dotation baisse elle aussi.

Le rectorat a traité la répartition des moyens. L'entrée sociale est la répartition juste des moyens qui préside la carte scolaire nationale. Pour le SE-UNSA, ce sont les mêmes critères sociaux et territoriaux qui doivent prévaloir au plan local dans la plus totale transparence. Nous avons des inquiétudes quant aux répartitions qui sont opérées par le rectorat. En effet, si les critères sont désormais justes et transparents au plan national, force est de constater que ce n'est pas le cas localement. Disons-le, c'est l'opacité qui demeure dans la méthodologie utilisée par le recteur pour opérer son choix. Quels sont les indicateurs utilisés? Visiblement pas ceux qui ont prévalu pour faire les choix ministériels. Quelle cartographie sert de support? Mystère. Les critères locaux relèvent davantage de l'estimation au doigt mouillé. Pire, trop souvent encore, le taux d'encadrement sert de principale sinon d'unique boussole. A l'UNSA-Éducation 61, nous attendions cette année un réel effort de transparence et d'équité dans ce travail.

Mme la Ministre de l'éducation nationale, M le Recteur, vous-même Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale vous annoncez que la dotation permet de maintenir le h/e départemental de rentrée 2015, heures d'enseignement divisées par le nombre d'élèves. Nous ne pouvions que nous en féliciter.

Mais le compte n'y est toujours pas! 14 établissements et non plus 15 (le REP+ collège Louise Michel venant d'être doté pour des projets spécifiques lors du CTSD du 21 Mars sort de ces établissements. Un oubli!) 14 collèges voient leur H/E diminuer. Le H/E départemental est en conséquence en baisse. Dans le même temps 1015 Heures ont été conservées par le rectorat.

Par ailleurs la marge de dotation qualitative dont bénéficient cette année les établissements pour mettre en place les EPI, enseignements interdisciplinaires, l'accompagnement personnalisé est trop souvent détournée de sa fonction initiale pour alléger un niveau à effectif chargé quand la dotation structure ne le permet pas. Le comble du paradoxe sera la re-création de trois «classes bilangues» à moyens constant pour ces établissements. L'injonction du recteur viendra donc contrarier par exemple des projets de dédoublement, nous demandons donc que ces annonces soient à minima financés par le rectorat.

Pour terminer nous souhaitons revenir sur une éventuelle fermeture la SEGPA de Vimoutiers : suppression d'un poste de professeur des écoles à 21h entraînera la fermeture de la SEGPA. Sur

la forme il n'y a pas eu de notification lors du CTSD du 21 janvier 2016 annonçant une fermeture possible de SEGPA et le poste ne figure pas dans les documents de carte scolaire 1^{er} degré.

Sur fond du problème en 15 ans, la Segpa a perdu l'équivalent de 1000 classes soit 250 structures à 4 divisions. La Segpa est un atout pour le collège et ses élèves dès lors que l'on sait la mettre au service de tous les élèves en grande difficulté scolaire et permet la mise en œuvre d'une pédagogie exceptionnellement attentive aux besoins de certains élèves.

La nouvelle circulaire SEGPA annonce ces nouvelles perspectives pédagogiques. L'inclusion sera double et facilitée : vers le collège et aussi du collège vers la segpa. Vimoutiers est une la zone rurale caractérisé faisant l'objet d'une prise en charge particulière puisqu'en REP, réseau d'éducation prioritaire. La SEGPA fait partie de cette prise en compte et les moyens donnés contribuent à la réussite de la mission du service public de l'éducation auquel nous sommes tous attachés.

On ne peut pas présager du résultat de l'affectation de la commission des nouveaux entrants, la commission ne se prononcera qu'en juin mais d'ores et déjà les collègues sur place ont des contacts avec 10 ou 12 familles dont l'enfant est susceptible de venir. La fermeture annoncée de Vimoutiers serait pour ces élèves un départ en bus à 6h40 vers Argentan ou l'Aigle et un retour vers 18h !

Est-ce envisageable pour des élèves de 6e d'avoir cette amplitude horaire et d'avoir ces déplacements si important. Engager des familles et des élèves dans un tel projet ne peut que renforcer les causes de sa désaffectation.

D'ores et déjà les services ont annoncé la fermeture dans les écoles du secteur avant même que la mesure ne soit prononcée. Pour l'UNSA éducation de l'Orne c'est tout simplement INACCEPTABLE Le ctSD de ce lundi 21 mars a voté contre unanimement. A l'UNSA-éducation nous demandons en tout état de cause et compte tenu du délai une suspension de la mesure et de rétablir avant tout, la dotation de cet établissement.

A minima un moratoire permettrait la mise en place de la nouvelle circulaire et de mettre en perspective ces nouvelles orientations. Il est plus que prématuré de fermer cette section d'enseignement spécialisé au regard des difficultés scolaires et aussi de la situation géographique du secteur.